

Située dans un creux, entre Fixard et Séguinaud, l'abbaye de Badeix se situe sur le territoire de la commune et a marqué durablement celle-ci. Aujourd'hui reconvertie en ferme, on distingue encore l'église ainsi que la salle capitulaire.



On l'appelle improprement "abbaye" car en réalité elle n'avait que le titre de prieuré. Il dépendait de l'ordre de Grandmont fondé en Limousin au nord d'Ambazac par Saint Etienne de Muret. La

La règle que suivait ces hommes était des plus sévères, elle était encore plus stricte que celle des Chartreux. Les moines faisaient vœux de silence, de pauvreté (pour autant ils n'ont jamais renoncé à percevoir la dîme ce qui a causé au XVII^{ème} siècle des conflits avec le clergé séculier de Saint-Etienne le Droux, ancien nom de Saint-Estèphe) et renonçaient à toute nourriture carnée. Cette règle, établie oralement par Saint-Etienne a été assouplie par la suite lors de la rédaction des préceptes du moines de Grandmont par Hugues de la Certa qui nuance l'interdiction de manger de la viande : il autorise les moines à manger du poisson.



En conséquence, les moines de ces abbayes ont creusé de très grands étangs : on en trouve de nombreux en Limousin, mais aussi sur la commune de Saint-Estèphe puisque l'étang de Saint-Estèphe a été construit par les moines du prieuré de Badeix ou plus exactement par les clercs qui servaient les moines durant le Moyen-Âge (en effet le prieuré de Badeix comptait entre 3 et 20 moines en permanence).

L'ordre du Grandmont a commencé à décliner au cours du XVIII^{ème}. La révolution donnera finalement le coup de grâce à un ordre agonisant et les prieurés comme celui de Badeix furent reconvertis en exploitations agricoles.